



» Je n'ai pas vu la lumière du jour pendant trois mois et demi... »

Entretien avec A., incarcéré pendant deux ans et demi

Par [Julien Salingue](#)

Mondialisation.ca, 25 avril 2008

[Le blog de Julien Salingue](#) 25 avril 2008

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

» Je n'ai pas vu la lumière du jour pendant trois mois et demi... »



Le texte qui suit est issu d'une longue conversation que j'ai eue le 19 avril au soir avec A, jeune militant palestinien récemment relâché après deux ans et demi de détention dans les prisons israéliennes. Notre discussion a été riche, elle a duré plusieurs heures et j'ai fait le choix, plutôt que de la résumer, de me focaliser sur un moment particulier de son incarcération, la période d'interrogatoire. Comme souvent lorsque l'on parle de la prison avec d'anciens détenus, notre conversation a été assez chaotique, mon interlocuteur s'interrompant brusquement à de nombreuses reprises, changeant totalement de sujet pour revenir ensuite au cœur de la discussion, se murant dans le silence pendant de longues minutes, perdu dans de désagréables souvenirs, choisissant ceux qu'il allait me raconter et ceux qu'il garderait pour lui. D'après mon expérience, il est assez rare que d'anciens détenus se confient de la sorte. Souvent ils se contentent de dire qu'ils ont été en prison, le nombre de fois où ils y sont allés, le temps qu'ils y ont passé, mais ils entrent rarement dans les détails, notamment ceux des premiers mois.

Les informations relatives aux lieux et aux dates ne seront pas mentionnées dans le texte, pas plus que le nom de mon interlocuteur ou l'organisation à laquelle il appartient. Il s'agit de protéger l'interviewé, qui est de toute évidence loin d'en avoir fini avec les autorités israéliennes. Récemment, plusieurs de ses proches, y compris des membres de sa famille, ont été arrêtés et d'autres convoqués par les services israéliens qui leur ont posé des questions sur les activités de A. depuis qu'il est sorti de prison. Je me contente juste du strict minimum : A. a entre 20 et 30 ans, il vit dans un camp de réfugiés de Cisjordanie,

reconnaît avoir appartenu à une organisation armée considérée comme terroriste par l'Etat d'Israël, et affirme ne plus avoir exercé d'activité en son sein depuis sa libération. La conversation a eu lieu à son domicile, dans la nuit du 19 au 20 avril. Nous n'étions que tous les deux.

Comment s'est déroulée ton arrestation ?

Il faisait nuit. J'étais chez moi. J'ai entendu beaucoup de bruit dehors et j'ai compris que les soldats israéliens étaient en train d'encercler le quartier où j'habite. Lorsque j'ai entendu du bruit à la porte, j'ai immédiatement su qu'ils étaient venus pour me chercher. Je me suis rendu tout de suite, sans opposer de résistance, car il était trop tard pour essayer de m'enfuir. Ils étaient plusieurs dizaines. Ils m'ont attaché les mains, bandé les yeux et jeté dans un véhicule. Ils m'ont directement conduit à la prison de ..., un lieu réservé aux Palestiniens qui viennent d'être arrêtés et dans lequel se déroulent les interrogatoires, sous la responsabilité du Shabak [*acronyme de Shine Beit Klali*, « *Service Général de la Sûreté* » en Hébreu, connu aussi sous le nom de *Shin Beit*].

Combien de temps es-tu resté là-bas et dans quelles conditions étais-tu détenu ?

J'ai passé trois mois et demi dans cette prison. J'ai été détenu, seul, pendant quatre semaines, dans une cellule minuscule, dans laquelle je ne pouvais même pas m'allonger, ou alors en pliant les jambes. Puis j'ai passé trois semaines, toujours seul, dans une cellule de la même taille, mais avec des murs moins épais, ce qui me permettait d'entendre les détenus des cellules d'à côté et de communiquer avec eux. Enfin je suis resté près de deux mois dans une cellule d'environ 9 m², dans laquelle nous étions en général 5 ou 6 prisonniers. Dans les cellules il n'y avait rien. Les toilettes, c'était un trou dans le sol avec une arrivée d'eau au-dessus pour nettoyer. C'est tout. Et ce sont des cellules hermétiquement fermées. Il n'y a pas de barreaux, juste une porte avec deux trappes, une pour observer à l'intérieur et l'autre pour faire passer la nourriture.

Durant ces trois mois et demi je ne suis pas sorti une seule fois, même pour une « promenade ». Et comme il n'y avait pas de fenêtre aux cellules, je n'ai pas vu la lumière du soleil pendant toute cette longue période. Je n'ai en fait rien vu d'autre que les cellules, la douche et la salle d'interrogatoire. En effet à chaque fois qu'ils me déplaçaient j'étais menotté et il me bandaient les yeux. En revanche j'ai vu beaucoup de lumière artificielle ! Les lampes sont en effet allumées 24/24h. Parfois j'en avais tellement marre que je mettais du papier toilette imbibé d'eau sur l'ampoule afin de réduire l'intensité de l'éclairage... Mais à chaque fois, très vite, ils me disaient de l'enlever.

Quand je suis arrivé ils m'ont laissé plus d'une semaine sans prendre de douche. Après j'avais le droit à une douche chaque jour, mais en général vers 1 ou 2 heures du matin, quand je dormais. Et pas plus de 5 minutes ! Ils ne m'ont pas donné de vêtements de rechange pendant 3 semaines. Et lorsqu'ils m'en ont apporté, je me suis vite aperçu qu'ils n'étaient pas propres et qu'ils avaient été portés par quelqu'un d'autre : ils sentaient mauvais ! Les serviettes, pour la douche, sentaient très mauvais elles aussi : il y en avait trois ou quatre, par terre, à côté de la douche, qui servaient à tous les détenus de la prison, soit près d'une centaine. Et le savon, lui aussi, sentait horriblement mauvais... Alors je préférais garder les morceaux de savon qu'ils nous distribuaient pour sculpter des petits objets, comme des dominos ou des pièces d'échecs, et me laver à l'eau.

Que vous distribuaient-ils à part du savon ?

De la nourriture, 3 fois par jour, dégoûtante et en très petite quantité. En général on avait le droit, le matin, à 5 olives et un petit morceau de pain, le midi à de la soupe et l'après-midi une bouillie bizarre au goût atroce. Et puis des œufs. Beaucoup d'œufs. Dégoûtants. Je ne peux plus manger d'œufs aujourd'hui, c'est un trop mauvais souvenir. Les repas étaient distribués vers 6 heures du matin, vers 11 heures puis vers 14 heures. Et après plus rien. Donc en général, on ne mangeait pas le repas du matin et on le mettait de côté pour le soir. Pas de sel, pas de sucre. Nous avons entamé une grève de la faim pour obtenir le droit d'avoir du sucre. Et ce que nous avons obtenu, c'est un petit morceau de mauvais chocolat, un samedi sur deux en général... J'ai passé trois mois et demi dans cette prison : quand je suis entré, je pesais 60 kilos, et quand je suis sorti, 48 kilos. Mieux qu'un régime !

On avait aussi droit à 4 cigarettes chaque jour, qu'ils distribuaient le matin. Pour moi, qui à l'extérieur fumais entre 30 et 40 cigarettes par jour, ça a été très difficile, surtout au début. Mais quand ils m'ont transféré dans la deuxième cellule, celle depuis laquelle je pouvais communiquer avec mes voisins, j'ai réussi à convaincre des prisonniers non-fumeurs de me donner leurs cigarettes. Ce qu'ils faisaient c'est qu'ils les cachaient dans les serviettes, au moment de la douche. Et quand je passais juste après eux, je pouvais les récupérer... On n'avait pas le droit d'avoir du feu pour allumer les cigarettes et donc on devait le demander aux soldats, qui mettaient parfois plus d'une heure avant d'en donner. Mais au bout d'un moment j'ai eu une idée : je roulais du papier toilette très serré pour fabriquer de longues tiges, je l'humidifiais légèrement pour qu'il se consume moins vite et je l'allumais, au bout, avec ma cigarette. Comme ça je pouvais avoir du feu quand je le souhaitais.

Evidemment on n'avait pas le droit aux visites et donc personne ne pouvait rien transmettre de l'extérieur.

Tu dis qu'au bout de quatre semaines tu as été transféré dans une deuxième cellule depuis laquelle tu pouvais communiquer avec tes co-détenus... Comment communiquiez-vous ?



En criant, le plus souvent. Mais généralement les soldats arrivaient et nous disaient de nous taire. Alors on communiquait en tapant sur les murs. Il y a des codes, que l'on apprend très vite car on n'a que ça à faire... Donc on discutait beaucoup, on se racontait nos vies, mais pas trop, car même dans ces cellules il y a des collaborateurs. On discutait de politique, ou d'autre chose...

Durant la période où j'étais dans ma « deuxième cellule », parfois, pour s'amuser et pour

passer le temps, on organisait de petits « événements ». Par exemple on se mettait tous, en même temps, à taper du genou contre la porte des cellules, le plus fort possible. Au bout d'un moment les soldats arrivaient et on arrêtons. Ils criaient « Qui a tapé contre sa porte ? ». Et personne ne répondait.

Parfois on jouait au marché. C'était très drôle [sourires]. Comme les cellules étaient alignées, on faisait comme si on tenait chacun un stand. Il y en a un qui criait « Qui veut mes tomates ? », un autre « Qui veut mes pommes de terre ? », un autre « Qui veut mes falafels ? », on marchandait pour échanger nos produits... Tout ça sans se voir, évidemment. Les soldats arrivaient et hurlaient « Silence ! ». Un jour, alors que les soldats étaient là, un détenu a crié « Qui veut mes kalachnikovs ? » [éclats de rire]... Les soldats n'ont pas trouvé ça drôle du tout et ils l'ont immédiatement envoyé dans une cellule isolée. Mais on a quand même beaucoup ri ce jour-là...

Si je comprends bien, les seules personnes que tu as vues pendant un mois et demi ce sont les soldats qui gardent les cellules et les membres du Shabak qui mènent les interrogatoires. Tu n'as pas vu un médecin, un avocat ?

Tant qu'on est sous la responsabilité du Shabak et à l'isolement, on n'a pas le droit d'être vu par un avocat. Pendant un mois et demi je n'ai donc pas pu en rencontrer. C'est la loi, en Israël. Mes proches avaient contacté un avocat pour s'occuper de mon cas mais il n'a rien pu faire pendant 3 mois et demi. En effet, bien que la loi impose que l'on passe devant un juge, tous les mois, pour que soit reconduite période d'interrogatoire, c'est par une cour militaire que l'on est jugé. Trois gradés, assis derrière une table, qui se contentent de dire : « Vous appartenez à une organisation illégale, l'enquête vous concernant n'est pas finie, en conséquence nous renouvelons notre détention pour un mois ». Il y a un avocat, commis d'office, mais lui aussi appartient à l'armée israélienne. Autant dire qu'il ne fait rien pour nous défendre... Cela dure quelques minutes et hop, on retourne en cellule pour un mois.

Un médecin ? Oui, on a le droit de voir un médecin. Mais c'est le médecin de la prison et autant dire que la santé des prisonniers de l'intéresse pas. En raison de la mauvaise qualité de l'eau et à cause de mes vêtements sales, j'ai développé une maladie de la peau. J'avais des plaques blanches un peu partout. Donc j'ai demandé à le voir. Il m'a reçu, m'a examiné et m'a dit en souriant que j'étais en bonne santé et que mon problème venait probablement du fait que ma peau était trop exposée au soleil... Le soleil ! Que je n'avais pas vu depuis des semaines... Il m'a juste donné un comprimé d'Acamol [Paracétamol] et m'a renvoyé en cellule. Quand un détenu allait chez le médecin, il avait le droit à un verre d'eau et, s'il semblait vraiment souffrir, à un comprimé d'Acamol. Et rien d'autre. Certains détenus atteints de maladies graves, comme des infections ou des problèmes au foie ou aux reins, ont parfois attendu des semaines avant d'être envoyés à l'hôpital.

Comment se déroulaient les interrogatoires ? Et que voulaient-ils savoir exactement ?

Ils venaient me chercher à deux dans ma cellule, me menottaient, me bandaient les yeux et m'emmenaient dans la salle d'interrogatoire. Là ils me faisaient asseoir et me menottaient les mains et les pieds à la chaise. Puis ils m'enlevaient le bandeau des yeux et il y avait un homme du Shabak, pas toujours le même, avec un dossier, qui me posait des questions. C'était toujours les mêmes questions qui revenaient :

« Etes-vous membre de ... ? »

- « Comment avez-vous été recruté ? »
- « Qui vous a recruté ? »
- « Quel est le nom des gens qui faisaient partie de notre groupe ? »
- « Avez-vous recruté des gens dans votre groupe ? »
- « Connaissez-vous untel ? Et untel ? »
- « Avez-vous participé à telle ou telle opération ? »
- « Par qui a-t-elle été préparée ? Où ? Quand ? Comment ? ... »

Enfin voilà, ce genre de questions. Parfois il leur arrivait de ne pas m'emmener en salle d'interrogatoire pendant des jours et des jours. Je crois que le plus long ça a été deux semaines. Deux longues semaines pendant lesquelles ils ne m'ont rien demandé. Je pensais qu'ils n'avaient plus de questions à me poser... Et peu de temps après j'ai passé 3 jours consécutifs dans la salle d'interrogatoire, pendant lesquels ils n'ont pas arrêté de me poser les mêmes questions. Pendant trois jours j'ai eu les pieds et les mains menottés à une chaise, je n'avais le droit de me lever que pour aller à la douche (5 minutes) et aux toilettes (2 fois par jour).

Alors ils peuvent toujours dire qu'ils ne m'ont pas frappé pour me faire parler. Mais ce genre de méthodes, moi, j'appelle cela de la torture.

Tu n'as jamais été frappé pendant ces trois mois et demi ?

Si tu entends par « être frappé » recevoir des gifles, des coups de poing ou des coups de pied, non. J'ai eu de la chance car ce n'est pas le cas de tout le monde. Mais en revanche, c'est sûr que pendant les transferts, vers la douche ou vers la salle d'interrogatoire, ils étaient assez brutaux avec moi, en serrant les menottes au maximum, et en me poussant alors que j'avais les yeux bandés.

Et surtout plusieurs fois j'ai été « puni ». Par exemple, ils ne supportaient pas que je fabrique des dominos et des pièces d'échec avec le savon. Et comme ils nous fouillaient et qu'ils inspectaient la cellule tous les trois jours, plusieurs fois ils en ont trouvé. Quand j'étais dans la cellule à 6, ils m'ont renvoyé plusieurs fois dans la cellule d'isolement. Pendant une heure, deux heures, parfois plus. Une fois j'ai passé 6 ou 7 heures à genoux, avec les pieds et les poings liés, et c'était vraiment très douloureux. Ils voulaient me dissuader d'essayer de trouver des moyens de passer le temps. Mais je préférais être parfois surpris et puni que de ne rien pouvoir faire dans ma cellule.

Et comment faisais-tu pour passer le temps ?

Le temps, c'est étrange en prison. On n'a évidemment pas de montre, et comme il n'y a pas de fenêtre par laquelle on pourrait voir la lumière du jour, il est difficile de savoir l'heure qu'il est. Le seul moyen qu'on avait pour le savoir, c'est lorsqu'ils apportaient les repas. On savait alors qu'il était à peu près 6 heures, 11 heures ou 14 heures. Quand on n'a rien à faire et qu'on ne sait pas l'heure qu'il est, tout semble tellement long... C'est pour ça que je prenais le risque de fabriquer ces petites choses, pour me distraire.



Pendant les deux derniers mois, quand j'étais avec des co-détenus, les choses étaient plus faciles. À plusieurs on s'ennuie moins. On discute, on essaie de trouver des occupations ensemble. Mais à la fin j'en avais tellement marre que j'essayais de dormir le plus possible. Le jour, la nuit, j'essayais de dormir. Mais on avait un problème car la cellule était trop petite pour que l'on dorme tous en même temps : au maximum, en se serrant, seules quatre personnes pouvaient s'allonger et dormir. Donc on se relayait : deux qui discutaient ensemble et quatre qui dormaient. Quand on n'était que cinq, seuls trois dormaient, pour ne pas laisser le cinquième seul.

Mais ces trois mois et demi ont vraiment été très, très longs. Et très durs. Lorsque j'ai fini par voir mon avocat qui m'a dit que j'allais être très bientôt jugé et condamné à deux ans et demi de prison, j'étais heureux de savoir que j'allais quitter cet endroit. Après être passé devant le juge, j'ai été envoyé dans la prison de..., puis dans celle de... J'ai également passé plusieurs mois dans la prison du Négev, dans le désert, où les détenus sont sous la tente et où il fait une chaleur insupportable. Partout les conditions de vie étaient très difficiles. Mais ces trois mois et demi resteront les pires.

A m'a donné bien d'autres détails et raconté de nombreuses autres histoires concernant la suite de sa détention. Puis il s'est brusquement interrompu et m'a montré une vidéo tournée le jour de son retour à la maison, après deux ans et demi d'emprisonnement. A la fin du film il m'a dit : « Il faut que je dorme, maintenant ». Il était alors plus de quatre heures du matin. Cela faisait donc plus de trois heures que nous nous sommes installés sur des matelas de fortune et il s'est immédiatement assoupi. Juste après m'avoir précisé qu'il préférait dormir la lumière allumée...

Il y a aujourd'hui plus de 11 000 détenus palestiniens dans les prisons israéliennes.



Julien Salingue: Doctorant en science politique et enseignant à l'Université Paris 8.

La source originale de cet article est [Le blog de Julien Salingue](#)

Copyright © [Julien Salingue](#), [Le blog de Julien Salingue](#), 2008

Articles Par : **[Julien Salingue](#)**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits

d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation.

Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca